

## Note d'information relative à l'offre d'actions par la société Coopérative pour Les Energies du Futur sces (en abrégé CLEF sces)

Le présent document a été établi par Jean-François Masure, administrateur de CLEF sces.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financiers.

Cette note d'information est correcte à la date du 31/01/2025<sup>1</sup>.

Elle remplace la note d'information datée du 25/01/2024.

### **Avertissement :**

L'investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement et/ou de ne pas obtenir le rendement attendu.

Les actions de la coopérative ne sont pas cotées : l'investisseur risque d'éprouver de grandes difficultés à vendre sa position à un tiers au cas où il souhaiterait cette vente dans des délais très courts.

(Voir à cet égard le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement).

### **Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.**

L'instrument offert est une action, qui, dans une société coopérative, portait le nom de « part de coopérateur » ou « part ». En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie de l'émetteur.

L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le montant investi.

En cas de liquidation, l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée.

(Voir à cet égard le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement).

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve, réalisation des buts sociétaux, ristournes éventuelles octroyées ou encore rémunération des actionnaires (voir article 44.2 des statuts de la coopérative). Le propriétaire d'une ou plusieurs actions de la société détient un droit de vote (principe « une personne, une voix ») à l'assemblée générale.

L'émetteur déclare les risques suivants :

Risque de crédit :	CLEF sces souhaite rendre le public attentif au fait que les placements en actions ne sont jamais sans risque. Les investisseurs sont tenus, lors de leur décision d'investissement, de considérer une perte totale de celui-ci. Toutefois, la responsabilité des coopérateurs est strictement limitée au montant de leur souscription et ils ne sont ni conjointement ni solidairement responsables des dettes de la société coopérative. En d'autres termes, leur risque maximal est une perte totale de leur investissement.
--------------------	---

<sup>1</sup> Conformément à la législation actuelle, elle sera valable pour une période d'un an à partir du 31/01/2025. Elle a été approuvée par le conseil d'administration de l'émetteur le 29/01/2025. Toute modification éventuelle endéans cette période fera l'objet d'un supplément publié sur le site internet de la coopérative.

	D'autre part, le conseil d'administration veille à analyser les projets raisonnablement, c'est-à-dire en minimisant les risques d'investissement au maximum.
Risque de liquidité :	Ce risque correspond à l'impossibilité pour un coopérateur de céder ses actions dans un délai court. La cessibilité des actions est décrite ci-dessous. (Point 3 de la partie IV).
Risques propres à l'émetteur – opérationnels et commerciaux :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CLEF participe au développement (phase précédant l'obtention du permis unique) de projets d'énergies renouvelables (éoliens, photovoltaïque, biométhanisation, ...) associés le cas échéant à un stockage d'énergie.</li> <li>Un risque existe de ne pas obtenir le permis ou de ne pas l'obtenir dans des délais raisonnables entraînant la décision d'arrêt du développement et donc la perte des frais générés. Ce risque est actuellement encore élevé dans le cas de projets éoliens ;</li> <li>- Modification du mécanisme de soutien de la Région Wallonne pouvant entraîner la décision d'arrêt du développement et donc la perte des frais supportés ;</li> <li>- Modification du régime de soutien de la Région Wallonne ou taxes régionales ou fédérales complémentaires pouvant entraîner les outils en production en-dessous du seuil de rentabilité ;</li> <li>- Retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité entraînant un retard au démarrage des installations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires ;</li> <li>- Insuffisance des fonds récoltés entraînant une annulation du projet en cours, cela entraînerait un retard à la génération d'un chiffre d'affaires ;</li> <li>- Refus de financement complémentaire par crédit bancaire, ou taux d'intérêts excessifs demandés pour les crédits bancaires ou autres organismes de prêt ;</li> <li>- Aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (faible régime de vent dans le cadre des projets éoliens, faible ensoleillement dans le cadre des projets photovoltaïques, sécheresse ou inondations impactant le débit des cours d'eau dans le cadre des projets hydrauliques ou la production de biomasse comme les cultures énergétiques en apport complémentaire dans le cadre des projets de biométhanisation) durant de nombreux mois.</li> <li>- Fluctuation des prix de vente de l'électricité, et dans le cas des projets de biométhanisation, fluctuation des prix des intrants, impactant la rentabilité des sociétés d'exploitation.</li> </ul>
Risques propres à l'émetteur – liés aux subventions :	CLEF participe à des appels à projet de recherche et développement et/ou de démonstration, ou à des appels à projets, essentiellement dans le cadre du partage d'énergie et dans le cadre de l'éolien offshore, mais également le cas échéant dans le cadre de la rénovation énergétique. Elle obtient dans certains cas des subsides régionaux, fédéraux ou européens.
Risques propres à l'émetteur – gouvernance :	L'assemblée générale annuelle (AG) de l'entreprise décide par un vote du montant des dividendes payés, ceux-ci ne peuvent pas être garantis à l'avance.

Autres risques :	<p>Les investissements de CLEF se font en très grosse majorité dans les apports en capital ou via des prêts subordonnés dans des sociétés d'exploitation spécifiques (souvent appelées « SPV » ou « special purpose vehicle ») détenant les actifs de production et les exploitant.</p> <p>Les revenus potentiels de CLEF sont donc en majorité des dividendes payés par ses sociétés d'exploitation ou des intérêts payés sur les prêts subordonnés qui leur sont octroyés.</p> <p>Les dividendes reçus par la coopérative ne peuvent donc pas être garantis à l'avance.</p> <p>Il est à noter que ce type de fonctionnement est classique dans les financements de projets de production ou de stockage d'énergie renouvelable de forte puissance, nécessitant un complément de financement par crédit bancaire.</p>
------------------	--

## Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement.

### A. Identité de l'émetteur : CLEF sces

1.1 Siège d'exploitation et pays d'origine :	CLEF sces est une société coopérative agréée entreprise sociale(scès) de droit belge, ayant son siège social Grand'Rue, 4, 7900 Leuze-en-Hainaut.
1.2 Forme juridique :	Société Coopérative agréée entreprise sociale (SCES) La scès est une coopérative qui a les deux agréments (coopérative agréée CNC (conseil national de la coopération) et coopérative agréée comme entreprise sociale).
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent :	BE 0898.209.805
1.4 Site internet :	<a href="http://www.clef.be">www.clef.be</a>
2. Activités de l'émetteur :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CLEF investit les fonds recueillis dans des projets permettant le développement et/ou l'exploitation, avec ou sans stockage et avec ou sans partage d'énergie, des énergies renouvelables, principalement dans l'éolien en Belgique (on-shore et off-shore via le projet seacoop décrit ci-dessous dans le document, voir B-1) ou dans d'autres techniques de production d'électricité et/ou de chaleur renouvelable (biomasse, hydraulique, solaire) en (co)développement de projets ou en partenariat avec d'autres acteurs du marché belge.</li> <li>- CLEF participe aussi, aux côtés d'autres coopératives similaires en Wallonie, au capital de COCITER sc, un fournisseur d'électricité sur le territoire wallon.</li> <li>- CLEF agit également comme tiers-investisseur dans des solutions photovoltaïques pour des projets présentant une autoconsommation substantielle.</li> <li>- CLEF agira également comme Communauté d'Énergie Renouvelable si elle introduit sa notification en tant que telle auprès de la CWaPE.</li> <li>- CLEF participe également à des projets de recherche et développement et à des appels à projets liés directement à la production et/ou stockage et/ou partage d'électricité ou de</li> </ul>

	<p>chaleur renouvelable et son utilisation la plus rationnelle possible, ainsi qu'à la rénovation énergétique.</p> <p>- CLEF s'investit auprès des citoyens et des acteurs du territoire dans l'information et la sensibilisation aux énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle et responsable de l'énergie. CLEF intervient ainsi régulièrement auprès des écoles, des associations et des groupements de jeunes, afin de sensibiliser les enfants et adolescents, qui sont les futurs décideurs et acteurs de notre société, en leur proposant des informations correctes et complètes concernant les énergies renouvelables et les enjeux de la consommation d'énergie. Concrètement, CLEF propose des visites de ses éoliennes, des animations, des supports visuels adaptés et un dossier pédagogique qui propose des pistes de réflexion concernant les objectifs de développement durables.</p>
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur :	Néant
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires :	Néant
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur :	<p>La société est gérée par un conseil d'administration composé actuellement de 9 membres élus par l'assemblée générale pour une durée de 3 ou 6 ans.</p> <p>Le dernier renouvellement a eu lieu lors de l'assemblée générale ordinaire organisée en 2024.</p> <p>A ce jour, les membres du Conseil d'administration sont les suivants :</p> <p>Geneviève Chrzanowski, Grégoire Couplet, Eric Derycke, Gérard Hubaux, Fabienne Marchal (par ailleurs également Présidente du Conseil d'administration et Administratrice déléguée), Jean-François Masure, Vinciane Tirtiaux, Martin Wattiez, Rémi Wepierre.</p> <p>Suite à la modification des statuts de CLEF sces le 30/11/2023, le nombre de membres du Conseil d'administration pourrait s'élever à 15 personnes et la durée des mandats pourraient également évoluer.</p>
5.2 Identité des membres du comité de Direction :	Néant
5.3 Identité des délégués à la gestion Journalière :	Fabienne Marchal (administratrice déléguée)
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages :	<p>Le conseil d'administration exerce son mandat bénévolement, aucune pension, retraite ou autre avantage n'est provisionné.</p> <p>La coopérative dispose toutefois d'une équipe de salariés (7.1 ETP au 31/12/2024 pour 9 employés.</p> <p>Enfin, elle dispose d'heures de consultance prestées au sein de la coopérative (39h/semaine- 46 semaines par an)</p>

7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse :	Néant
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées :	Néant
9. Identité du commissaire aux comptes :	Néant. Aucun commissaire aux comptes n'a été désigné à ce jour par l'Assemblée Générale. Les comptes sont établis annuellement au sein de la coopérative. Un réviseur d'entreprise a été nommé par l'assemblée générale 2023. Il s'agit de la société de Réviseurs d'entreprises nommé 2C&B SRL représentée par Victor Collin.

## B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices :	<p>Voir documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLEF_BNB_20231231.pdf</li> <li>- CLEF_BNB_20221231.pdf</li> </ul> <p>Les comptes au 31/12/2023 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire organisée le 17/05/2024. Elle a été organisée de manière hybride (présentiel et visio-conférence). Le rapport annuel relatif à l'exercice 2023 est disponible sous le lien suivant : <a href="https://clef.be/documents/">https://clef.be/documents/</a></p> <p>Les comptes au 31/12/2022 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire organisée le 19/05/2023. Elle a été organisée de manière hybride (présentiel et visio-conférence). Le rapport annuel relatif à l'exercice 2022 est disponible sous le lien suivant : <a href="https://clef.be/documents/">https://clef.be/documents/</a></p> <p>Les comptes au 31/12/2024 seront soumis à approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 16/05/2024.</p>
2. Fonds de roulement net :	247.018 euros (vs 1.098.744 euros)
3.1 Capitaux propres :	<p>Capital au 31/12/2023 : 5.527.250,00 euros Capital au 31/12/2022 : 5.034.250,00 euros Capital au 31/12/2021 : 4.606.750,00 euros</p> <p>Pour information</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Total du bilan au 31/12/2023 : 9.164.510 euros</li> <li>- Total du bilan au 31/12/2022 : 6.759.399 euros</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Total du bilan au 31/12/2021 : 5.954.266 euros</li> <li>- Sous réserve de validation des comptes par l'assemblée générale du 16/05/2025, le capital au 31/12/2024 sera de 6.639.250 euros<sup>2</sup>).</li> </ul>
3.2 Endettement :	<p>CLEF a finalisé en 2023 l'achat d'un bâtiment à Leuze-en-Hainaut (Grand'Rue 4) pour y transférer son siège et les équipes opérationnelles.</p> <p>L'acte d'achat a été signé en avril 2023. L'achat (279.000 euros) a été financé par un crédit hypothécaire conclus avec la banque coopérative CREDAL (10 ans, taux de 4.03% par an)</p> <p>Des travaux de rénovation sont en cours de planification pour être réalisés en 2025.</p>
3.3 Date prévue du break-even :	Déjà atteinte.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note :	Pas de changement significatif

### Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

#### A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre :	Aucun
1.2 Montant minimal de souscription par Investisseur :	1 part à 250 euros
1.3 Montant maximal de souscription par Investisseur :	<p>80 actions, soit 20.000 euros<sup>3</sup>.</p> <p>Pour rappel, ces montants sont à considérer comme un maximum par coopérateur dans la coopérative et couvrent donc une période plus large que la durée de la présente offre.</p>
2. Prix total des instruments de placement offerts :	3.000.000 euros
3.1 Date d'ouverture de l'offre :	L'offre est ouverte en date du 31/01/2025.
3.2 Date de clôture de l'offre :	<p>L'offre est ouverte jusqu'au 31 janvier 2026.</p> <p>Elle peut être clôturée prématurément si le capital souhaité est atteint (point 2 ci-dessus).</p>
3.3 Date d'émission des instruments de Placement :	Pas de date spécifique, en fonction de l'arrivée de nouveaux coopérateurs.
4. Droit de vote attaché aux parts :	Chaque coopérateur détient un droit de vote égal à une voix, peu importe sa participation au capital de la société.
5. Modalité de composition du Conseil :	<p>Actuellement, le Conseil d'Administration comprend 9 Administrateurs.</p> <p>Il est composé de minimum 5 et de maximum 15 membres.</p>

<sup>2</sup> Coophub – 19/01/2025

<sup>3</sup> Par décision du conseil d'administration le 20/12/2023, le montant par coopérateur a été revu et est ainsi passé de 10.000 euros à 20.000 euros.

	<p>Les candidats sont validés par le Conseil d'Administration et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.</p> <p>Des observateurs participent également régulièrement au conseil d'administration. Ils sont actuellement au nombre de 3.</p>
6. Frais à charge de l'investisseur :	Aucun, ni à l'entrée dans le capital, ni à la sortie.

## B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis :	<p>- Constitution de trésorerie en vue de l'investissement dans le projet photovoltaïque de « Perlonjour » sur la commune de Soignies, en co-investissement avec le développeur Green4Power et la ville de Soignies.</p> <p>Les trois partenaires ont en effet décidé de coopérer dans le cadre du développement d'un projet de centrale flottante de panneaux photovoltaïques d'une capacité approximative de 6.5MW afin de produire de l'électricité renouvelable destinée à être injectée sur le réseau de distribution, à construire et exploiter sur le terrain sis entre la rue des Blaviers et le Chemin de la Berlière au lieu-dit de la carrière du Perlonjour à 7060 Soignies. Le projet a été autorisé par un permis unique libre de tout recours.</p> <p>En vue de finaliser le développement et de mettre le projet en œuvre, les partenaires ont décidé de constituer une joint-venture sous la forme d'une société anonyme de droit belge dénommée « Perlonjour Solar » (dont le siège social sera situé Avenue Maurice Destenay 13, 4000 Liège, Belgique). Cette société sera créée en 2025 et sera capitalisée par les partenaires. Le solde du besoin de financement sera obtenu via un crédit bancaire.</p> <p>La société aura pour objet principal le développement, le financement, la construction, la détention, l'exploitation et la maintenance du projet, y compris le cas échéant le partage d'énergie dans le cadre d'une communauté d'énergie ;</p> <p>- Constitution de trésorerie en vue du co-investissement dans les projets éoliens de « Mourcourt » et de « Rumillies » dans les environs de Tournai, en partenariat avec le développeur STORM. Les deux projets ont obtenu leur permis unique libre de tout recours. L'investissement peut se poursuivre dans les sociétés d'exploitation STORM 32 srl (BE 0841.382.354) et STORM 34 (BE 0661.930.968) srl dont CLEF sces est actionnaire à 20%, ou être remplacé par l'investissement dans 1 éolienne du projet de "Rumillies" qui appartiendra alors à 100% à CLEF sces via une SPV de CLEF (PELZ sa).;</p> <p>- Constitution de trésorerie en vue du co-investissement dans l'éolienne de l'aire Sofico de Gennotte qui fait partie du projet éolien « Moulins du Buisenet » sur la commune de Péruwelz, en consortium avec d'autres coopératives. Le projet a obtenu son permis mais ce permis est attaqué au Conseil d'Etat. Il est néanmoins envisagé de mettre le projet en œuvre en 2025 ;</p> <p>- Constitution de trésorerie en vue du co-investissement dans deux éoliennes du projet "GENIE" à cheval sur les communes de</p>
---	---

	<p>Nivelles et de Genappe. Le projet de parc éolien contient 6 éoliennes et a été développé en partenariat avec Renner Energies. Le projet a obtenu son permis mais ce permis est attaqué au Conseil d'Etat. Il est néanmoins envisagé de mettre le projet en œuvre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution de trésorerie pour le (co)développement de plusieurs projets éoliens en Wallonie (Mons Estinnes, Laplaigne, Pont-à-Celles, Quévy) à différents stades de développement ;</li> <li>- Constitution de trésorerie en vue du développement de plusieurs projets photovoltaïques chez des agriculteurs ;</li> <li>- Constitution de trésorerie en vue de la participation à des soumissions, des projets de recherche et développement, et des projets dans des appels à projet.</li> <li>- constitution de trésorerie en vue de l'investissement de CLEF dans la société coopérative SEACOOP (BE 0784.920.931 et <a href="https://seacoop.be/en/citizen-offshore-power/">https://seacoop.be/en/citizen-offshore-power/</a>).</li> </ul> <p>SeaCoop est la communauté d'énergie renouvelable belge créée par 34 coopératives citoyennes en énergie renouvelable, toutes membres des fédérations REScoop Wallonie et REScoop Vlaanderen.</p> <p>Le double objectif de la coopérative SeaCoop:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre une participation de 20 % dans les parcs éoliens en mer en fonctionnement ou à venir, et</li> <li>- fournir l'électricité qui y est produite aux ménages et aux PME belges par l'intermédiaire des fournisseurs coopératifs COCITER et Ecopower.</li> </ul> <p>Ce mécanisme d'approvisionnement en circuit-court par et pour les citoyens devrait permettre d'ancrer à long terme l'énergie renouvelable dans le giron belge et d'assurer la stabilité des prix au bénéfice de tous.</p>
<p>2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser :</p>	<p>Les apports (capital) de la coopérative croissent continuellement depuis 2008.</p> <p>L'augmentation des apports « organique » ne suffit pas pour le financement des projets repris en rubrique 1 qui nécessitent des apports supplémentaires de 3.000.000 euros. D'où la présente offre.</p>
<p>3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré :</p>	<p>Il est envisagé de demander une intervention temporaire dans les capitaux propres de CLEF, à l'organisme <a href="#">W.ALTER</a> afin d'étaler l'appel à souscriptions pour ces projets sur plus d'une année</p>
<p>4. Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet <a href="http://www.clef.be">www.clef.be</a></p>	

## Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

### A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

<p>1. Nature et catégorie des instruments de placement :</p>	<p>Actions dans la coopérative CLEF sces</p>
<p>2.1 Devise des instruments de placement :</p>	<p>Euros</p>



2.2 Dénomination des instruments de placement :	<p>Les instruments financiers sont de type « action ».</p> <p>Elles représentent donc un droit de propriété sur une fraction des apports de l'entreprise. Cela signifie qu'en achetant une action, le souscripteur devient associé de la société coopérative CLEF.</p> <p>L'investisseur qui acquiert une ou plusieurs actions par le biais de la présente émission devient coopérateur s'il ne l'est pas encore et son investissement s'ajoute aux fonds propres de la coopérative.</p> <p>Les actions ne possèdent pas de code ISIN ou de code équivalent. Les actions sont nominatives. Elles sont reprises dans le registre des coopérateurs de CLEF tenu électroniquement au siège de la société.</p> <p>Il y a une seule catégorie d'actions.</p>
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	250 euros
2.4 Valeur comptable de la part	291,54 euros au 31/12/2023. (vs 283,29 euros au 31/12/2022)
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement éventuel des actions à l'associé se fait à la valeur comptable si elle est inférieure à 250 euros, sinon, à 250 euros.
3. Date d'échéance et/ou modalités de remboursement.	<p>La négociabilité des actions est soumise aux restrictions suivantes. La personne qui souhaite récupérer la somme investie, en tout ou en partie, peut revendre ses actions soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) À un actionnaire existant ou à un futur actionnaire pour autant qu'il remplisse les conditions fixées dans les statuts de la coopérative,</li> <li>(2) À la coopérative. Dans ce cas, la transaction entre dans le cadre du droit au remboursement des actionnaires prévu à l'article 13 des statuts (cette transaction venant réduire le capital de la coopérative).</li> </ol> <p>La demande doit être notifiée au conseil d'administration.</p> <p>Dans le cas où la demande de remboursement est intervenue durant les six premiers mois de l'exercice social, le remboursement sera effectué immédiatement après l'approbation par l'assemblée générale des comptes annuels dudit exercice social.</p> <p>Dans le cas où la demande de remboursement est intervenue durant les six derniers mois de l'exercice social, le remboursement sera effectué immédiatement après l'approbation par l'assemblée générale des comptes annuels de l'exercice social suivant.</p>

	<p>Enfin, le conseil d'administration peut décider d'étaler le remboursement, s'il estime cela opportun dans l'intérêt de la société mais doit le justifier.</p> <p>En cas de décès, les actions détenues par le coopérateur décédé font partie de la succession et sont donc transmissibles aux héritiers.</p> <p>Il est également recommandé de prendre connaissance de l'horizon d'investissement (repris plus bas dans ce document) avant une prise de décision d'investissement.</p>
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Les dettes bancaires ont le premier rang, les emprunts subordonnés le rang suivant. Les actions de coopérateur occupent le dernier rang.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	<p>Les actions peuvent être cédées ou transmises aux autres détenteurs d'actions et ce moyennant l'accord du conseil d'administration.</p> <p>Toutefois, elles ne peuvent être transmises à des tiers non encore associés qu'à partir du moment où ces tiers sont approuvés par le conseil d'administration qui se réunit en général une fois par mois.</p> <p>Plus de détails à ce sujet dans les statuts de la coopérative disponibles sur le site <a href="http://www.clef.be">www.clef.be</a>.</p>
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	Non-applicable
7. Politique de dividende	<p>Le dividende est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire des coopérateurs (AGO) et est limité à 6%.</p> <p>Chaque année, le Conseil d'Administration de CLEF, fait une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de CLEF en fonction du résultat de l'année.</p> <p>CLEF vise à distribuer un dividende (non garanti) annuel de l'ordre de 3 à 5% brut.</p>
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	<p>Le paiement des dividendes est effectué avant le 30 juin de l'année de l'assemblée générale ordinaire qui en a approuvé le paiement.</p> <p>Si pour une raison quelconque, le paiement ne peut se faire (compte clôturé, numéro de compte (IBAN) incorrect ou non connu), le montant acquis n'est évidemment pas perdu pour le coopérateur. Il est conservé sur le compte à vue de la coopérative et sera payé dès réception des informations nécessaires.</p> <p>Les informations personnelles des coopérateurs peuvent être introduites dans la plateforme « Coophub » pour laquelle chaque coopérateur a reçu les informations de connexion privées.</p> <p>Le paiement des dividendes ou des remboursements en cas de vente des parts se fait sur l'IBAN communiqué par chaque coopérateur sur la plateforme Coophub.</p>

## Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	<p>Les dividendes sont soumis à une retenue à la source, à savoir un précompte mobilier. Le taux du précompte mobilier s'élève à 30% au 31 décembre 2024.</p> <p><u>Traitement fiscal des dividendes avant le 31 décembre 2017 :</u>  Pour les personnes physiques qui détiennent des actions dans des coopératives agréées, les dividendes sont, en partie, exonérés de l'impôt sur le revenu mobilier. Cette exonération est limitée pour chaque déclaration à la première tranche de 190 euros de dividendes des sociétés coopératives agréées (montant indexé pour l'exercice d'imposition 2016).  Les sociétés coopératives sont tenues de prélever le précompte mobilier uniquement au-delà du seuil de 190 euros de dividendes pour les coopératives agréées, et de le reverser à l'administration fiscale fédérale.  Pour les particuliers, le précompte mobilier est libératoire : les dividendes ne doivent pas être mentionnés dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques lorsqu'un précompte mobilier est prélevé, à la source, par la coopérative. Toutefois, tout associé, membre de plusieurs coopératives, est tenu de vérifier qu'il ne dépasse pas le seuil de 190 euros exonérés en cumulant les dividendes perçus de différentes coopératives et, le cas échéant, de déclarer le surplus dans sa déclaration fiscale.</p> <p><u>Traitement fiscal des dividendes après le 31 décembre 2017 :</u>  Pour les personnes physiques qui détiennent des actions dans des coopératives agréées ou dans d'autres sociétés, les dividendes sont, en partie, exonérés de l'impôt sur le revenu mobilier. Cette exonération est limitée pour chaque déclaration à la première tranche de 800 euros (exercice 2024, revenus 2023) euros de dividendes perçus.  Les sociétés coopératives sont tenues de prélever le précompte mobilier (1<sup>ère</sup> application après l'AG de mai 2018 pour les dividendes relatifs à l'exercice 2017) et de le reverser à l'administration fiscale fédérale.  Pour les particuliers, le précompte mobilier ainsi prélevé est récupérable via la déclaration à l'impôt des personnes physiques.</p>
Horizon de placement	<p>Un investissement en action est à considérer dans la durée et n'est pas comparable à un placement dans un carnet d'épargne. Il participe en effet au financement et donc à la mise en place et au développement d'un ou de plusieurs projets.  L'horizon de placement recommandé est de l'ordre de minimum 5 ans.</p>
Plainte concernant le produit financier	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser directement à CLEF sces :  Grand'Rue, 4   7900 Leuze-en-Hainaut  <a href="mailto:info@clef.be">info@clef.be</a></p> <p>Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs :  North Gate II  Boulevard du Roi Albert II 8</p>

	Bte 1 à 1000 Bruxelles Tel : 02 702 52 20, E-mail : <a href="mailto:contact@mediationconsommateur.be">contact@mediationconsommateur.be</a>
Autres informations	Compte bancaire : IBAN BE36-0682-4961-5581 Site internet : <a href="http://www.clef.be">www.clef.be</a> Email : <a href="mailto:info@clef.be">info@clef.be</a> Statuts de l'émetteur : <a href="https://clef.be/wp-content/uploads/clef-revision-statuts-20231126.pdf">https://clef.be/wp-content/uploads/clef-revision-statuts-20231126.pdf</a>

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **COOPERATIVE POUR LES ENERGIES DU FUTUR**  
Forme juridique : Société coopérative  
Adresse : Grand-Rue(L) N° : 4 Boîte :  
Code postal : 7900 Commune : Leuze-en-Hainaut  
Pays : Belgique  
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Tournai  
Adresse Internet : www.clef.be  
Adresse e-mail : info@clef.be

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en  approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du  au

l'exercice précédent des comptes annuels du  au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### Derycke Eric

rue de barry 20  
7904 Pipaix  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Marchal Fabienne

rue de Barry 20  
7904 Pipaix  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur délégué

### Couplet Grégoire

rue des Combattants d'Havannes 173  
7531 Havannes  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Hubaux Gérard

Rue de Lossignol 6  
1401 Baulers  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Meys Henri

Faubourg de Namur 89  
1400 Nivelles  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Masure Jean-François

rue de la gare 6  
7904 Pipaix  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Pieman Luc

rue Trieu-Perilleu 50  
7800 Ath  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Wattiez Martin

Rue de la Sylle 11  
7830 Silly  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Wepierre Rémi

Rue du Grand Péril 201  
7090 Hennuyères  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

**2C&B SRL (B 00413)**

0471315080  
Place Hergé 2 D28  
7500 Tournai  
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

Collin Victor (A 01573)  
Réviseur d'Entreprises  
Chaussée d'Enghien 40  
7060 Soignies  
BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)



## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>ACTIF</b>		
	<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		
	<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
	<b>Immobilisations corporelles</b>		
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant		
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	<b>Immobilisations financières</b>		
	<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
	<b>Créances à plus d'un an</b>		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	<b>Créances à un an au plus</b>		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	<b>Placements de trésorerie</b>		
	<b>Valeurs disponibles</b>		
	<b>Comptes de régularisation</b>		
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		
	20		
	21/28	<b>2.461.549</b>	<b>2.178.931</b>
6.1.1	21	<b>460.596</b>	<b>414.111</b>
6.1.2	22/27	<b>386.790</b>	<b>21.520</b>
	22	334.392	
	23	23.300	20.611
	24	29.098	909
	25		
	26		
	27		
6.1.3	28	<b>1.614.163</b>	<b>1.743.300</b>
	29/58	<b>6.702.961</b>	<b>4.580.468</b>
	29	<b>4.541.668</b>	<b>2.989.441</b>
	290		
	291	4.541.668	2.989.441
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	<b>893.014</b>	<b>1.002.125</b>
	40	761.847	903.898
	41	131.168	98.227
	50/53		<b>62.922</b>
	54/58	<b>1.064.699</b>	<b>449.866</b>
	490/1	<b>203.580</b>	<b>76.114</b>
	20/58	<b>9.164.510</b>	<b>6.759.399</b>

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>					
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>Apport</b>					
	Disponible		10/15	<b>6.445.745</b>	<b>5.704.616</b>
	Indisponible		10/11	<b>5.527.250</b>	<b>5.034.250</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>					
<b>Réserves</b>					
	Réserves indisponibles		110	5.505.250	5.012.250
	Réserves statutairement indisponibles		111	22.000	22.000
	Acquisition d'actions propres		12		
	Soutien financier		13	<b>32.319</b>	<b>32.319</b>
	Autres		130/1	32.319	32.319
	Réserves immunisées		1311	32.319	32.319
	Réserves disponibles		1312		
			1313		
			1319		
			132		
			133		
	<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>886.176</b>	<b>638.047</b>
<b>Subsides en capital</b>					
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>					
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>					
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
	Pensions et obligations similaires		15		
	Charges fiscales		16		
	Grosses réparations et gros entretien		160/5		
	Obligations environnementales		160		
	Autres risques et charges		161		
<b>Impôts différés</b>					
			162		
			163		
			164/5		
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>2.718.764</b>	<b>1.054.783</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>804.490</b>	<b>562.500</b>
Dettes financières		170/4	241.990	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	241.990	
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	562.500	562.500
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>1.898.663</b>	<b>492.283</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	23.667	
Dettes financières		43	1.500.000	
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	1.500.000	
Dettes commerciales		44	75.662	180.970
Fournisseurs		440/4	75.662	180.970
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	32.000	97.530
Impôts		450/3	1.854	70.036
Rémunérations et charges sociales		454/9	30.146	27.494
Autres dettes		47/48	267.333	213.783
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>15.611</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>9.164.510</b>	<b>6.759.399</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	14.163	-48.130
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	281.120	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	339.879	
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	359.329	240.993
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	172.160	3.501
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	207.000	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	2.544	65
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-726.870</b>	<b>-292.689</b>
<b>Produits financiers</b>		6.4 75/76B	<b>1.301.339</b>	<b>726.614</b>
Produits financiers récurrents		75	1.301.339	726.614
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>		6.4 65/66B	<b>77.312</b>	<b>342</b>
Charges financières récurrentes		65	77.312	342
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>497.157</b>	<b>433.583</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77	<b>301</b>	<b>6.345</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>496.856</b>	<b>427.238</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>496.856</b>	<b>427.238</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>1.134.903</b>	<b>864.588</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	496.856	427.238
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	638.047	437.350
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>886.176</b>	<b>638.047</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>248.726</b>	<b>226.541</b>
Rémunération de l'apport	694	248.726	226.541
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE****ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	414.111
8029	46.540	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	460.651	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079	55	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	55	
(21)	460.596	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>30.890</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	381.825	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>412.715</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>9.370</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	16.555	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>25.925</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<b>386.790</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.769.550</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	26.413	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	<b>1.795.963</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>26.250</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475	181.800	
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	26.250	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525	<b>181.800</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	<b><u>1.614.163</u></b>	



**ETAT DES DETTES**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Codes	Exercice
(42)	<b>23.667</b>
8912	<b>562.500</b>
8913	<b>241.990</b>
<b>DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)</b>	
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	
Dettes financières	
8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	
891	
Autres emprunts	
901	
Dettes commerciales	
8981	
Fournisseurs	
8991	
Effets à payer	
9001	
Acomptes sur commandes	
9011	
Dettes salariales et sociales	
9021	
Autres dettes	
9051	
9061	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société</b>	
Dettes financières	
8922	265.657
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	
892	265.657
Autres emprunts	
902	
Dettes commerciales	
8982	
Fournisseurs	
8992	
Effets à payer	
9002	
Acomptes sur commandes	
9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
9022	
Impôts	
9032	
Rémunérations et charges sociales	
9042	
Autres dettes	
9052	
9062	<b>265.657</b>

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

**RÉSULTATS**

**PERSONNEL**

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

**Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

**Charges non récurrentes**

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

**RÉSULTATS FINANCIERS**

**Intérêts portés à l'actif**

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	6,1	4,5
76		
(76A)		
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## I. Principes généraux :

-----  
Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Les règles d'évaluation sont établies dans la perspective de la continuité des activités de l'entreprise.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

- ⇒ Activation des frais de développement en compte « 210000 : frais de recherche et développement »

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

- ⇒ Les frais de développement ne s'amortissent pas. En cas de succès ou abandon du projet, les frais activés en lien avec un projet sont transférés en une fois dans un compte de résultats.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, l'organe de gestion a voulu préciser l'élément suivant :

- ⇒ Les frais supportés par la société dans le développement d'un projet sont portés à l'actif du bilan dans un compte "210000". Jusqu'au 31/12/2023, l'organe de gestion confirme l'application de cette règle d'évaluation.

## II. Règles particulières :

### Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

- ⇒ Honoraire notaire liés à la constitution.

### Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend 459.326,30 EUR de frais de recherche et de développement (non amortissable) et 1.269,64 EUR de frais de logiciels (amortissable).

### Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissement selon leur durée d'utilisation ou d'utilisation probable. Les frais accessoires suivent toujours l'immobilisation principale

Amortissements actés durant l'exercice :

Actifs	Méthode	Taux	
		min	max
Terrains et constructions	Linéaire	3,33%	5%
Installations, machines et outillages	Linéaire	10%	20%
Mobilier et matériel roulant	Linéaire	10%	33,33%
Immobilisations financières	N/A	N/A	N/A

### Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition. Elles peuvent toutefois faire l'objet de plus/moins-value en fonction de la réalité économique.

### Stocks :

N/A

### Créances

Les créances à plus d'un an et à un an au plus sont portées au bilan à leur valeur nominale de réalisation.

### Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale de règlement.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS**

**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+ ou (-) (en unités))	
<b>Biogaz Saint Roch</b> 0684554932 Société privée à responsabilité limitée Chemin de la tailllette 1 6530 Thuin BELGIQUE	actions	365	39		2022-12-31	EUR	1.528.545	349.445
<b>Biometh Quality Product</b> 0555683108 Société à responsabilité limitée Rue Odon Godart 8 6420 Farciennes BELGIQUE	Actions	40	10		2022-12-31	EUR	2.119.932	-646.392
<b>CREDAL</b> 0426769514 Société coopérative Rue d'Alost 7 1000 Bruxelles BELGIQUE	1	1	0		2022-12-31	EUR	40.475.877	42.450
<b>Cociter</b> 0508727881 Société coopérative Grand-Rue 4 7900 Leuze-en-Hainaut BELGIQUE	actions	640	11,2		2022-12-31	EUR	2.501.076	1.369.787
<b>CoopeBois</b> 0784920931 Société coopérative Rue Samiette 142 1400 Nivelles BELGIQUE	20	20	3,75		2023-12-31	EUR		
<b>Coopeos</b> 0644403464 Société coopérative à responsabilité limitée rue de Morimont 13 a 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve BELGIQUE	Actions	60	2,2		2022-12-31	EUR	1.416.190	166.993

<b>F'in common</b> 0716767543 Société coopérative à responsabilité limitée rue Botannique 75 1210 Saint-Josse-ten-Noode BELGIQUE	Actions	25	2,44		2022-12-31	EUR	493.788	28.355
<b>Frasnes lez vents</b> 0536795921 Société anonyme chaussée de Lille 353 7500 Tournai BELGIQUE	actions	180	22,5		2022-12-31	EUR	1.152.195	121.006
<b>Green City</b> 0644449489 Société coopérative à responsabilité limitée rue samuel Manet 3 7070 Gottignies BELGIQUE	Actions	1	1		2023-03-31	EUR	705.111	1.249
<b>Hose</b> 0715759634 Société privée à responsabilité limitée Rue Commun Pré 25 6142 Leernes BELGIQUE	Actions	18	0,03		2022-12-31	EUR	3.823.559	401.585
<b>Les vents d'arpes</b> 0670553674 Société anonyme Rue As-Pois 4 D 7500 Tournai BELGIQUE	Actions	150	15		2022-12-31	EUR	1.478.250	1.142.451
<b>MonceauHydro</b> 0635808373 Société anonyme Rue du poirier 3 4570 Marchin BELGIQUE	Actions	24	0,03		2022-12-31	EUR	505.245	39.885
<b>NewB</b> 0836324003 Société coopérative européenne Rue botannique 75 1210 Saint-Josse-ten-Noode BELGIQUE	Actions	1			2023-05-31	EUR	5.848.123	-1.134.479
<b>Sea coop</b> 0784920931 Société coopérative posthoflei 3 3 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE	actions	8	4,4		2022-12-31	EUR	314.633	-145.367
<b>Storm 32</b> 0841382354 Société privée à responsabilité limitée Borsbeeksebrug 22 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE	Actions	7.420	20		2022-12-31	EUR	-395.437	-93.916

<b>Storm 34</b> 0661930968 Société privée à responsabilité limitée Borsbeeksebrug 22 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE	actions	20.000	20		2022-12-31	EUR	-371.986	-104.335
<b>Tourn'Eole</b> 0765941494 Société à responsabilité limitée Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	Actions	725	72,5		2022-12-31	EUR	253.353	514.067
<b>Vent de la Sille</b> 0779617506 Société anonyme Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	Actions	1.000	72,5		2022-12-31	EUR	295.295	45.295
<b>pelz</b> 0899814263 Société anonyme Grand-Rue 4 7900 Leuze-en-Hainaut BELGIQUE	actions	8.000	100		2022-12-31	EUR	1.229.689	881.692



**LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;

D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

# SC COOPERATIVE POUR LES ENERGIES DU FUTUR

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2023

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative COOPERATIVE POUR LES ENERGIES DU FUTUR, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 mars 2023, conformément à la proposition de l'Organe d'Administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société COOPERATIVE POUR LES ENERGIES DU FUTUR durant un exercice.

### RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société COOPERATIVE POUR LES ENERGIES DU FUTUR comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 9.164.509,67 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 496.855,78 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Autre point

Etant donné qu'aucun commissaire n'avait été nommé préalablement, les comptes annuels de l'exercice précédent et, par conséquent, les chiffres correspondants figurant dans les comptes annuels faisant l'objet du présent rapport, n'ont pas été audités.

## **Responsabilité de l'Organe d'Administration relative à l'établissement des comptes annuels**

L'Organe d'Administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'Organe d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Organe d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'Organe d'Administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'Organe d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'Organe d'Administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

### **Responsabilités de l'Organe d'Administration**

L'Organe d'Administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la société.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12 § 1er, 8° du Code des Sociétés et des Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels, telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

### **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et ds Associations.

Fait à Tournai, le 3 mai 2024

**Victor Collin**  
(Signature)  
Signature numérique  
de Victor Collin  
(Signature)  
Date : 2024.05.03  
15:44:03 +02'00'

SRL 2C&B  
Commissaire  
Représentée par Victor COLLIN

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

---

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	4,1	4,9	6,1	4,5
Nombre d'heures effectivement prestées	101	5.907	3.389	9.295	6.831
Frais de personnel	102			359.329	240.993

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	4	4	6,1
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	3	4	5,1
Contrat à durée déterminée	111	1	0	1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	3	3	5
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	3	3	5
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	1	1	1,1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		1
de niveau universitaire	1213		1	0,1
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3	4	5,1
Ouvriers	132	0	0	0
Autres	133	1	0	1

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4	1	4,5
305	2	3	2,9

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Cooperative leuzoise energie du futur**

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse : Rue de Barry

N° : 20

Boîte :

Code postal : 7904

Commune : Pipaix

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Tournai

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0898.209.805

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

29-05-2008

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **19-05-2023**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17



**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### Derycke Eric

rue de barry 20  
7904 Pipaix  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Marchal Fabienne

rue de Barry 20  
7904 Pipaix  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur délégué

### Couplet Grégoire

rue des Combattants d'Havannes 173  
7531 Havannes  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Hubaux Gérard

Rue de Lossignol 6  
1401 Baulers  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Meys Henri

Faubourg de Namur 89  
1400 Nivelles  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Lecouvet Jean

rue du Burg 4  
7640 Antoing  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Masure Jean-François

rue de la gare 6  
7904 Pipaix  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Pieman Luc

rue Trieu-Perilleu 50  
7800 Ath  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

### Wattiez Martin

Rue de la Sylle 11  
7830 Silly  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

**Wepierre Rémi**

Rue du Grand Péril 201

7090 Hennuyères

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-15

Fin de mandat : 2024-05-17

Administrateur

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>Avicount SRL</b> 0550973064 Rue de la station 12 7904 Tourpes BELGIQUE  Représenté directement ou indirectement par :  Thierry Dujardin Expert-comptable rue de la station 12 7904 Tourpes BELGIQUE	50110907	A B
	10478828	

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>2.178.931</u></b>	<b><u>1.915.490</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>414.111</b>	<b>197.106</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>21.520</b>	<b>15.085</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	20.611	13.937
Mobilier et matériel roulant		24	909	1.148
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>1.743.300</b>	<b>1.703.300</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>4.580.468</u></b>	<b><u>4.038.776</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>2.989.441</b>	<b>2.738.396</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	2.989.441	2.738.396
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>1.002.125</b>	<b>726.028</b>
Créances commerciales		40	903.898	678.039
Autres créances		41	98.227	47.990
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>62.922</b>	<b>62.922</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>449.866</b>	<b>452.192</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>76.114</b>	<b>59.238</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>6.759.399</b>	<b>5.954.266</b>

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>					
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>Apport</b>					
			10/15	<b>5.704.616</b>	<b>5.076.419</b>
			10/11	<b>5.034.250</b>	<b>4.606.750</b>
	Disponible		110	5.012.250	4.584.750
	Indisponible		111	22.000	22.000
<b>Plus-values de réévaluation</b>					
<b>Réserves</b>					
	Réserves indisponibles		12		
			13	<b>32.319</b>	<b>32.319</b>
	Réserves indisponibles		130/1	32.319	32.319
	Réserves statutairement indisponibles		1311	32.319	32.319
	Acquisition d'actions propres		1312		
	Soutien financier		1313		
	Autres		1319		
	Réserves immunisées		132		
	Réserves disponibles		133		
	<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>638.047</b>	<b>437.350</b>
<b>Subsides en capital</b>					
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>					
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>					
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
	Pensions et obligations similaires		15		
	Charges fiscales		16		
	Grosses réparations et gros entretien		160/5		
	Obligations environnementales		160		
	Autres risques et charges		161		
<b>Impôts différés</b>					
			162		
			163		
			164/5		
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>1.054.783</u></b>	<b><u>877.847</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>562.500</b>	<b>562.500</b>
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	562.500	562.500
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>492.283</b>	<b>315.347</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	180.970	43.276
Fournisseurs		440/4	180.970	43.276
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	97.530	117.595
Impôts		450/3	70.036	104.247
Rémunérations et charges sociales		454/9	27.494	13.349
Autres dettes		47/48	213.783	154.476
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>6.759.399</b>	<b>5.954.266</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	-48.130	348.888
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		272.960
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	240.993	163.392
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.501	2.353
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	65	416
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-292.689</b>	<b>182.727</b>
<b>Produits financiers</b>		6.4 75/76B	<b>726.614</b>	<b>391.479</b>
Produits financiers récurrents		75	726.614	391.479
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>		6.4 65/66B	<b>342</b>	<b>26</b>
Charges financières récurrentes		65	342	26
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>433.583</b>	<b>574.179</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77	<b>6.345</b>	<b>49.117</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>427.238</b>	<b>525.062</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>427.238</b>	<b>525.062</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>864.588</b>	<b>621.620</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	427.238	525.062
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	437.350	96.558
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>638.047</b>	<b>437.350</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>226.541</b>	<b>184.270</b>
Rémunération de l'apport	694	226.541	184.270
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		



**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	197.106
8029	217.005	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	414.111	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129		
(21)	414.111	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	20.953
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	9.937	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	30.890	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	5.869
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	3.501	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	9.370	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	21.520	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.729.550</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	40.000	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	<b>1.769.550</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>26.250</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525	<b>26.250</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	<b><u>1.743.300</u></b>	

## ETAT DES DETTES

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42)

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912

**562.500****Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

9061

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

9062

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	4,5	2,8
76		<b>272.960</b>
(76A)		272.960
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## RESUME DES REGLES D'ÉVALUATION

## I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

## II. Règles particulières

## Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

## Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

## Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base	Taux en %	
Actifs	L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
+ 1. Frais d'établissement .....				
+ 2. Immobilisations incorporelles ..				
+ 3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux * .....				
+ 4. Installations, machines et outillage * .....	L	NR	10.00 - 33.33	10.00 - 33.33
+ 5. Matériel roulant * .....				
+ 6. Matériel de bureau et mobilier* +	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
+ 7. Autres immobilisations corp. * ..				

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

## Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

## 1. Approvisionnements :

2. En cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

## Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [includ] [n'includ pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [includ] [n'includ pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

## Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

## Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

## Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

## Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS**

**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
<b>Biogaz Saint Roch</b> 0684554932 Société privée à responsabilité limitée Chemin de la taillette 1 6530 Thuin BELGIQUE	actions	365	39		2021-12-31	EUR	1.272.103	16.576
<b>Biometh Quality Product</b> 0555683108 Société à responsabilité limitée Rue Bosimont 5 5340 Gesves BELGIQUE	Actions	40	10		2021-12-31	EUR	1.293.521	-176.976
<b>Cociter</b> 0508727881 Société coopérative à responsabilité limitée rue barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	actions	640	11		2021-12-31	EUR	1.117.288	50.092
<b>Coopeos</b> 0644403464 Société coopérative à responsabilité limitée rue de Morimont 13 a 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve BELGIQUE	Actions	60	2,2		2021-12-31	EUR	1.089.487	7.063
<b>F'in common</b> 0716767543 Société coopérative à responsabilité limitée rue Botannique 75 1210 Saint-Josse-ten-Noode BELGIQUE	Actions	25	2,44		2021-12-31	EUR	353.734	36.931
<b>Frasnes lez vents</b> 0536795921 Société anonyme chaussée de Lille 353 7500 Tournai BELGIQUE	actions	180	22,5		2021-12-31	EUR	999.639	152.976

<b>Green City</b> 0644449489 Société coopérative à responsabilité limitée rue samuel Manet 3 7070 Gottignies BELGIQUE	Actions	1	1		2021-03-31	EUR	703.863	62.333
<b>Hose</b> 0715759634 Société privée à responsabilité limitée Rue nanon 98 5000 Namur BELGIQUE	Actions	18	0,03		2021-12-31	EUR	2.797.165	758.147
<b>Les vents d'arpes</b> 0670553674 Société anonyme Chaussée de lille 353 7500 Tournai BELGIQUE	Actions	150	15		2021-12-31	EUR	110.000	552.266
<b>MonceauHydro</b> 0635808373 Société anonyme Rue du poirier 3 4570 Marchin BELGIQUE	Actions	24	0,03		2021-12-31	EUR	505.593	250.349
<b>NewB</b> 0836324003 Société coopérative européenne Rue botannique 75 1210 Saint-Josse-ten-Noode BELGIQUE	Actions	1			2021-12-31	EUR	114.906	-9.151
<b>Sea coop</b> 0784920931 Société coopérative posthoflei 3 3 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE	actions	4	4,4		2022-12-31			
<b>Storm 32</b> 0841382354 Société privée à responsabilité limitée Katwilgweg 2 2050 Antwerpen-2050 BELGIQUE	Actions	7.420	20		2021-12-31	EUR	-301.521	-89.339
<b>Storm 34</b> 0661930968 Société privée à responsabilité limitée Katwilgweg 2 2050 Antwerpen-2050 BELGIQUE	actions	20.000	20		2021-12-31	EUR	-267.651	-73.594
<b>Tourn'Eole</b> 0765941494 Société à responsabilité limitée Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	Actions	725	72,5		2021-12-31	EUR	139.286	69.286



<b>Vent de la Sille</b> 0779617506 Société anonyme Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	Actions	1.000	72,5		2022-12-31		
<b>pelz</b> 0899814263 Société anonyme rue de barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	actions	7.991	99,88		2021-12-31	EUR	947.996 812.796

**LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

---

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	2,8	5,1	4,5	2,8
Nombre d'heures effectivement prestées	101	4.120	2.711	6.831	4.870
Frais de personnel	102	145.351	95.642	240.993	137.554

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	3	5	4,7
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	2	5	3,7
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	3	4	4,6
de niveau primaire	1200	3		3
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202		4	1,6
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		1	0,1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,1
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2	5	3,7
Ouvriers	132			
Autres	133	1		1

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	1	2,4
305	2		2

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	